



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 152 ORC

Date de publication: SHAB 27.11.2020

Numéro de publication: BH01-0000000407

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation selon l'art. 152 ORC, Mc Gonigle - SHITHOT WATCHES

Mc Gonigle - SHITHOT WATCHES

CHE-110.497.192

chemin des Carles 10

2035 Corcelles NE

Remarques juridiques:

L'inscription de l'entité juridique mentionnée ne correspond pas ou plus aux faits ou aux prescriptions juridiques. Aux termes de l'art. 152 ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à requérir la modification dans le délai indiqué auprès du point de contact, ou à prouver qu'aucune inscription n'est nécessaire. Dans le cas contraire, le préposé au registre du commerce procède d'office à l'inscription en vertu de l'art. 941 CO et frappe les contrevenants d'une amende d'ordre de 10 à 500 francs en vertu de l'art. 943 CO.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 28.12.2020

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

L'inscription ne correspond plus aux faits, dans la mesure où l'entreprise individuelle ne dispose pas d'une adresse valable et que son titulaire n'a plus de domicile connu en Suisse.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15.